Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE, ET DE LA PECHE

Direction générale de l'enseignement et de la recherche Mission de la stratégie et des systèmes d'information Adresse : 1ter, avenue de Lowendal – 75007 PARIS Suivi par : Dominique VIRGILI Tél : 01 49 55 42 14 Fax : 01 49 55 56 17	**NOTE DE SERVICE** **DGER/MSSI/N2010-2042** **Date: 30 mars 2010**

Date de mise en application : immédiate

Nombre d'annexe : 1

Le Ministre de l'alimentation de l'agriculture et de la pêche
à
Mesdames et Messieurs :
Les directeurs régionaux de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,
les chefs des services régionaux de la formation et du développement,
les directeurs des établissements des établissements publics

Objet : Accompagnement du brevet de technicien supérieur agricole rénové « Technologie Végétale »

Résumé : Information sur les dates et les modalités de la session de formation destinée à l'accompagnement des équipes pédagogiques pour la mise en oeuvre du brevet de technicien supérieur agricole « Technologie Végétale» rénové

Mots-clés : BTSA Technologie Végétale rénové - accompagnement – mise en oeuvre

Destinataires	
Pour exécution : • Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche • Directeurs de l'agriculture et de la forêt • Services régionaux de la formation et du développement • Services de la formation et du développement • Établissements d'enseignement public supérieur du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche • Établissements publics nationaux et locaux d'enseignement agricole • Inspection de l'enseignement agricole • Unions nationales fédératives d'établissements privés	Pour information : • Administration centrale • Organisations syndicales de l'enseignement agricole • Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole public

1) Organisation de la session

Cette note de service a pour objectif d'informer les équipes pédagogiques de l'organisation d'une session d'accompagnement à la mise en place du Brevet de Technicien Supérieur Agricole option TV (Technologie Végétale) et d'en préciser les modalités.

Sont conviées à cette action de formation deux personnes par établissement concerné : un coordonnateur de la filière BTSA et un représentant de l'équipe de direction chargé de l'organisation du temps et de l'animation pédagogique.

Pour les établissements ayant plusieurs voies de formation pour une même option, seules deux personnes seront retenues.

Sont également conviés les Présidents et Présidents Adjoints de jury et la personne responsable de l'organisation de l'examen du BTSA Technologie Végétale.

La session se déroulera du :

Lundi 7 juin 2010 (14h)
au
Mercredi 9 juin 2010 (12h)

A l'adresse suivante :

ENFA de Toulouse
2 route de Narbonne
Complexe Agricole d'Auzeville
BP 22687
31326 CASTANET TOLOSAN CEDEX
Tel : 05 61 75 32 32

L'organisation, l'animation et le pilotage de la session sont assurés par l'ENFA, établissement national d'appui chargé de l'accompagnement des rénovations des diplômes, l'inspection de l'enseignement agricole (IEA), le Bureau des formations de l'enseignement supérieur (BFES) de la sous direction de l'enseignement supérieur et de la recherche (SD-ESR), la mission de la stratégie et des systèmes d'information (MISSI) vient en appui.

2) Programme de la session

- 1ère demi-journée (grand groupe)
  - Enjeux, objectifs, organisation, changements apportés par la rénovation, prise en compte des résultats des consultations.
  - Commentaires des documents parus.
  - Réponses aux questions.
- 2ème et 3ème demi-journées (ateliers)

Travaux de groupe sur des thèmes prédéfinis : démarche de mise en œuvre des nouveaux référentiels, mise en œuvre du module M11, la formation en milieu professionnel, évaluation…

Les modules du tronc commun ne feront pas l'objet d'un travail spécifique lors de cette session. Chaque atelier donnera lieu à une « production de ressources ». Sous ce terme, il faut entendre que le contenu des échanges des ateliers sera capitalisé par l'ENFA dans un document (prise de notes), qui après validation par l'inspection sera mis à la disposition des équipes pédagogiques, via http://preavert.chlorofil.fr. La production de ressources relève d'une action du système national d'appui confiée à l'ENFA.

- 4ème demi-journée (grand groupe)
  - Restitutions des ateliers et discussion.
  - Réponses aux questions.
  - Organisation de l'accompagnement.
  - Recensement des besoins de formation.

Les participants sont les porte-parole des équipes des établissements, mais aussi, après la session, les relais d'information et d'animation dans leur établissement.

3) Modalités pratiques d'inscription

3.1) Pour les personnels de l'enseignement public

Les inscriptions s'effectuent uniquement par internet et par les établissements sur le site : http://www.safo.chlorofil.fr selon les procédures habituelles d'inscription à un stage de formation en saisissant le code action

- Code action session BTSA TV : 530443/1

L'ouverture « en ligne » des inscriptions sera effective dès la parution de la présente note de service.

- Clôture des inscriptions le 28 avril 2010.

Les frais d'hébergement et de déplacement sont pris en charge par l'ENFA, structure organisatrice aux conditions et aux tarifs en vigueur.

Une fois les inscriptions enregistrées par l'ENFA, un courriel « valant invitation » sera adressé aux participants et à l'établissement sur les messageries respectives accompagné d'informations complémentaires éventuelles (plans d'accès, liste d'hôtels, conditions matérielles…).

3.2) Pour les personnels de l'enseignement privé

Une fiche d'inscription est jointe en annexe 1 ; elle est à retourner auprès de sa fédération.

Chaque fédération devra retourner le 28 avril 2010 au plus tard, par envoi groupé, et en numérique par scan (de préférence) sur la messagerie formation-continue.enfa@educagri.fr l'ensemble des bulletins d'inscription des agents qui participeront à la session.

Une fois les inscriptions enregistrées par l'ENFA, un courriel « valant invitation » sera adressé aux participants et à l'établissement sur les messageries respectives accompagné d'informations complémentaires éventuelles (plans d'accès, liste d'hôtels, conditions matérielles…).

Annexe jointe :

- annexe n°1 : « Fiche d'inscription » pour les établissements relevant de l'enseignement agricole privé.

École Nationale
de Formation Agronomique
Service Formation Continue

2010

Dossier suivi par :
Hélène BEILLOUIN-CHARRAUD
Tél. : 05.61.75.34.02
Mèl : helene.beillouin-charraud@educagri.fr

Établissements PRIVES

BTSA : Fiche d'inscription

NOM : Prénom : Date de Naissance : (à renseigner obligatoirement) Catégorie : Grade : Mèl Professionnel (obligatoire):	Établissement : *Adresse postale (exacte) :* Fax : Mèl. (obligatoire) : Fédération : *Adresse :* Tél. : Fax :

Vous êtes : Directeur adjoint ☐ Coordonnateur de la filière ☐ Enseignant ☐ Autre ☐ Motivations de la demande : Développement personnel ☐ Compétences professionnelles ☐ Nouvelles fonctions ☐ Nouveaux programmes ☐	Structure organisatrice de l'action : ENFA Toulouse Code de l'action (N°SAFO) : 530443/1 Intitulé : BTSA TV (Technologie végétale) Date : du 07/06/2010 (14h) au 09/06/2010 (12h) Lieu : ENFA de Toulouse

Avis du Directeur de l'établissement	Visa de la fédération
Favorable ☐ Défavorable ☐ Motifs du refus	
Date Signature + cachet	Date Signature + cachet